

«*Salus Sanguinis*»

Bourse de la fondation

Guillaume FRANQUI – Lucienne DE ROOVE

- Art. 1. La fondation attribue annuellement, un mandat de recherche à un chercheur souhaitant entamer ou poursuivre un programme de recherche dans le domaine de l'hématologie dans un laboratoire de la Faculté de médecine de l'UCL.
- Art. 2. Ce mandat pourra être octroyé pour une durée maximale de 1 an renouvelable une fois :
- soit sous forme d'une bourse de recherches à temps plein qui ne sera pas cumulable avec une autre source de revenus. Le candidat devra impérativement être inscrit dans un programme de doctorat de l'UCL.
 - soit sous forme d'un mandat de clinicien chercheurs à mi-temps à destination des MACCS, Assistants spécialistes et résidents des cliniques universitaires St-Luc et Mont-Godinne.
- Art. 3. Les candidats introduisent leur demande en 10 exemplaires auprès du Doyen de la faculté de médecine, avant le 30 mai 2005.
- Le dossier comprendra :
- un curriculum vitae.
 - une description (en maximum 1500 mots) du projet.
 - l'avis de la commission d'éthique biomédicale hospitalo-facultaire, s'il échet
 - la recommandation d'un membre de la faculté.
 - la mention des autres ressources déjà disponibles ou sollicitées
- Art. 4. Le bénéficiaire s'engage à remettre à la fondation un rapport circonstancié des travaux qu'il a effectués, dans les trois mois qui suivent la fin de son mandat.
- Art. 5. Le bénéficiaire n'a aucune prestation à fournir en contrepartie, envers la fondation.
- Art. 6. Toutes questions que soulèvent la recevabilité des candidatures ainsi que l'octroi du mandat sont tranchées sans recours par le Jury de la fondation.
- Art. 7. Si le Jury décide de ne pas attribuer le mandat, celui-ci est reporté à une année ultérieure.